



**Programme des
Nations unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/53
2 novembre 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante et onzième réunion
Montréal, 2 - 6 décembre 2013

PROPOSITION DE PROJET : ZAMBIE

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)

PNUE/ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Zambie

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), ONUDI

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7	Année : 2012	8,80 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PAYS (TONNES PAO)								Année : 2012	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC123									
HCFC124									
HCFC141b									
HCFC142b									
HCFC22					8,80				8,80

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	5,00	Point de départ des réductions globales durables :	5,00
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvé :	1,75	Restante :	3,25

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,22	0,00	0,00	0,19	0,00	0,16	0,00	0,16	0,73
	Financement (\$US)	45 200	0	0	39 550	0	33 900	0	33 900	152 550
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,00	0,00	0,00	0,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Financement (\$US)	0	0	0	76 300	0	0	0	0	76 300

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	5,00	5,00	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	3,25	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	5,00	5,00	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	3,25	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts du projet	40 000	0	40 000	0	0	35 000	0	30 000	0	30 000	175 000
		Coûts d'appui	5 200	0	5 200	0	0	4 550	0	3 900	0	3 900	22 750
	ONUDI	Coûts du projet	70 000	0	0	0	0	70 000	0	0	0	0	140 000
		Coûts d'appui	6 300	0	0	0	0	6 300	0	0	0	0	12 600
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)	Coûts du projet		110 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 000
	Coûts d'appui		11 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 500
Total des fonds demandés aux fins d'approbation lors de la réunion (\$US)	Coûts du projet		0	0	40 000	0	0	0	0	0	0	0	40 000
	Coûts d'appui		0	0	5 200	0	0	0	0	0	0	0	5 200

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Zambie, le PNUE, en qualité d'agence d'exécution principale, a soumis à l'examen du Comité exécutif, à sa 71^e réunion, une demande de financement pour le Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)¹ (phase I, deuxième tranche) pour un montant total de 40 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 200 \$US pour le PNUE. Cette présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2013-2016.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

2. La mise en œuvre de la première tranche du PGEH pour la Zambie a bien progressé. Les activités suivantes ont été menées à bien : formation de 45 agents des douanes sur la surveillance des importations de SAO et fourniture de dix kits d'identification des SAO; formation de 80 techniciens en réfrigération sur les bonnes pratiques d'entretien, y compris l'utilisation et la manipulation en toute sécurité des frigorigènes à base d'hydrocarbure (principalement R-290 et R-600a); distribution de jeux d'outils à des centres de formation, dont des machines de récupération et des bouteilles étanches, des machines de nettoyage et des pompes à vide. L'Association de la réfrigération et de la climatisation de la Zambie (RAAZ) a élaboré des directives et des codes de pratique à l'intention des techniciens en réfrigération, et d'autres équipements destinés à renforcer les capacités des centres régionaux de conversion (établis dans le cadre du Plan de gestion de l'élimination finale (PGEF)) ont été acquis. L'Unité nationale d'ozone (UNO) est responsable de la gestion et du suivi du projet, processus actuellement en cours.

3. En septembre 2013, sur le montant de 110 000 \$US approuvé pour la première tranche, 83 043 \$US avaient été décaissés. Le solde de 26 957 \$US a été engagé et sera décaissé en 2014.

Plans annuels pour la deuxième tranche des PGEH

4. Les activités ci-après seront menées au cours de la deuxième tranche de la phase I du PGEH :
- a) Formation de 45 agents des douanes et autres agents d'exécution des lois et renforcement des capacités des écoles de formation des services des douanes (15 000 \$US);
 - b) Renforcement des capacités de la RAAZ et de l'institution de formation en réfrigération, et autres formations à l'intention de 60 techniciens en réfrigération, y compris l'acquisition et la distribution d'outils d'entretien (15 000 \$US); et
 - c) Suivi et évaluation des activités menées dans le cadre du PGEH (10 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Système d'octroi de licences en place

5. Conformément à la décision 63/17, il a été confirmé par le gouvernement qu'un système national coercitif de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC avait été mis en place et que celui-ci serait capable d'assurer le respect des dispositions du Protocole de Montréal. Pour 2013, le gouvernement a fixé les quotas d'importation à 90,9 tonnes métriques (tm) (5,0 tonnes PAO).

¹ Le PGEH pour la Zambie a été approuvé par le Comité exécutif, à sa 64^e réunion, afin de réduire la consommation de HCFC de 35 pour cent par rapport à la consommation de référence d'ici le 1er janvier 2020.

Consommation de HCFC

6. La consommation de référence des HCFC a été fixée à 5,0 tonnes PAO (90,9 tm) (tableau 1). Lorsque le PGEH a été approuvé au cours de la 64^e réunion, le gouvernement de la Zambie avait convenu d'établir comme point de départ de la réduction globale durable de la consommation de HCFC, une valeur de référence estimée à 5,0 tonnes PAO (89,95 tm), calculée à partir de la consommation réelle de 0,7 tonne PAO (12,0 tm) déclarée pour 2009 en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal, et de la consommation de 9,2 tonnes PAO (167,9 tm) estimée pour 2010.

7. Même si l'enquête menée dans le cadre du PGEH a révélé une consommation beaucoup plus élevée pour 2009 (8,56 tonnes PAO ou 156,6 tm) par rapport à la consommation déclarée au titre de l'article 7, le gouvernement a décidé de ne pas réviser la consommation pour cette année et entend respecter la valeur de référence établie de 5,0 tonnes PAO (90,9 tm), compte tenu du système de licence et de quota en place, du fort soutien en matière de réglementation et des activités en cours dans le cadre du PGEH.

Tableau1 Consommation de HCFC-22 en Zambie (article 7)

HCFC-22	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*	Référence
Tonnes métriques	12,5	12,0	12,0	167,9	167,82	160,00	90,91	90,9
Tonnes PAO	0,7	0,7	0,7	9,2	9,23	8,80	5,00	5,0

(*) Estimations pour le contrôle des quotas

Questions d'ordre technologique

8. Notant que l'objectif du programme de formation est de fournir aux techniciens en réfrigération les connaissances et compétences nécessaires pour assurer la conversion aux technologies à base d'hydrocarbures et leur utilisation adéquate, ainsi que l'application des bonnes pratiques de réfrigération, le Secrétariat a demandé un complément d'information sur l'emploi actuel de frigorigènes à base d'hydrocarbure dans le pays et l'élaboration des règlements, normes de sécurité et codes voulus. Il a par ailleurs proposé que le PNUE indique aux autorités gouvernementales et autres parties prenantes d'accorder une attention particulière aux obstacles à l'introduction des technologies et frigorigènes de remplacement au cours de la mise en œuvre du PGEH. Le PNUE a répondu en précisant qu'à l'heure actuelle, les appareils à base d'hydrocarbures ne comptent que pour moins de 10 pour cent du parc national. On s'attend toutefois à ce que le recours aux frigorigènes à base d'hydrocarbure augmente au cours des prochaines années, à mesure que l'on prend conscience de la nécessité de réglementer le HCFC-22, et le gouvernement se montre mieux disposé à promouvoir l'utilisation de substances favorables à la couche d'ozone et au climat. Le PNUE a également affirmé que le programme de formation s'intéressait surtout aux questions relatives à la sécurité et au renforcement de la capacité des techniciens à utiliser en toute sécurité les frigorigènes à base d'hydrocarbure. Le gouvernement s'attache actuellement à adopter, selon qu'il convient, des normes de sécurité internationales concernant les frigorigènes inflammables. Il mettra par ailleurs en place les mécanismes voulus, accompagnés du soutien politique et des incitations nécessaires pour encourager l'introduction et l'utilisation dans le pays de technologies de remplacement respectueuses de la couche d'ozone et à haut rendement énergétique.

Conclusion

9. Le Secrétariat du Fonds a noté en outre que le système national de permis et de quota était en place et que celui-ci serait capable d'assurer le respect des dispositions du Protocole de Montréal. Les activités dans le secteur de l'entretien, qui progressent de manière satisfaisante, ont été mises au point avec la participation des principales parties prenantes. Les activités de la deuxième tranche mettront constamment l'accent sur le renforcement des capacités dans le secteur de l'entretien et la réglementation

des importations de HCFC. D'autres équipements (identificateurs de frigorigène, outils d'entretien de base et appareils de récupération de frigorigène) seront également fournis au cours de cette tranche.

RECOMMANDATION

10. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (phase I) pour la Zambie;
- b) Demande au Secrétariat du Fonds, dans l'éventualité où la consommation de référence de la Zambie pour la conformité serait modifiée en fonction de données révisées communiquées en vertu de l'article 7, de mettre à jour l'Appendice 2-A à l'accord pour inclure les montants révisés de la consommation maximale autorisée et d'aviser le Comité exécutif des modifications qui en résultent et de toute autre incidence potentielle connexe sur le niveau de financement admissible, les ajustements requis étant effectués lors de la présentation de la prochaine tranche.

11. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH pour la Zambie, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour la période 2013-2016, avec le financement et les coûts d'appui figurant dans le tableau ci-après :

	Titre du projet	Financement (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	40 000	5 200	PNUE
